

Projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'État de Genève pour l'année 2024

Exposé des motifs du Conseil d'État

Mesdames les députées et Messieurs les députés,

Les comptes 2024 de l'Etat de Genève se soldent, avant affectation du résultat, par un excédent de revenus de 541 millions de francs. Cette situation contraste avec le déficit de 48 millions de francs prévu au budget 2024.

Le Conseil d'Etat se réjouit de ce résultat positif. Il repose néanmoins sur des revenus fiscaux globalement en baisse de 359 millions de francs par rapport aux comptes 2023. Cette diminution doit être considérée comme un retour à la normale, après les pics exceptionnels de revenus constatés en 2022 et 2023.

Les charges ordinaires sont maîtrisées et sont en ligne avec le budget (+43 millions de francs).

Les investissements se sont élevés à 660 millions de francs en 2024, alors qu'ils avaient été budgétés à 731 millions de francs. L'amélioration significative du taux de réalisation, qui s'élève à 90%, au lieu de 76% en 2023, s'explique par une meilleure prise en compte dans le budget de la capacité de réalisation de l'administration et de la maturité des projets.

Les 541 millions de francs d'excédent sont affectés à la réserve budgétaire, dans les fonds propres de l'Etat.

La dette financière de l'Etat diminue de 166 millions de francs par rapport à fin 2023, pour s'établir à 10,4 milliards de francs au 31 décembre 2024.

1. Vue d'ensemble

<i>en millions de francs</i>	Comptes C2024	Budget B2024	Comptes C2023	Ecart C2024 / B2024		Evolution C2024 / C2023	
Revenus	11'000	10'326	+11'481	+673	6.5%	-481	-4.2%
Charges	-10'459	-10'375	-10'083	-84	0.8%	-376	3.7%
Excédent avant affectation résultat	+541	-48	+1'398	+589		-858	
Amortissement comptable supplémentaire de la réserve budgétaire	-541	-	-1'398	-541		+858	
Excédent final	-	-48	-	+48		-	

Alors que le budget 2024 prévoyait un déficit de 48 millions de francs, les comptes 2024 se soldent par un excédent de revenu, avant affectation du résultat, de 541 millions de francs.

L'évolution des revenus, par rapport aux comptes 2023 et au budget 2024, est à mettre en relation avec celle des revenus fiscaux. Ces derniers diminuent de 359 millions de francs par rapport aux comptes 2023, mais sont supérieurs de 580 millions de francs à ceux estimés en 2023 lors de l'établissement du budget 2024.

Quant à l'évolution des charges, elle s'explique principalement par des charges d'amortissement à caractère exceptionnel, les dépenses ordinaires étant en ligne avec le budget.

2. Cadre économique

A l'image de 2023, la croissance de l'économie mondiale est demeurée modeste en 2024. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI) émises en janvier 2025, la croissance de l'économie mondiale en 2024 s'est limitée à 3,2% en termes réels. Cette croissance varie fortement selon les régions : l'Europe affiche une dynamique particulièrement faible, tandis qu'elle est restée soutenue aux États-Unis.

L'économie suisse, tournée vers l'extérieur, a fait preuve de robustesse. Selon une estimation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) établie en décembre 2024, la hausse du produit intérieur brut (PIB) est de 0,9% en 2024.

A Genève, le Groupe de perspectives économiques (GPE) estime que le PIB du canton devrait, en 2024, se contracter de 0.1% en termes réels. Malgré un contexte économique globalement ralenti en fin d'année, les entreprises genevoises se sont déclarées globalement satisfaites de leurs performances.

Bien que l'emploi ait augmenté de manière significative tout au long de l'année 2024, le chômage a atteint un taux moyen de 4,3% en 2024, contre 3,8% en 2023.

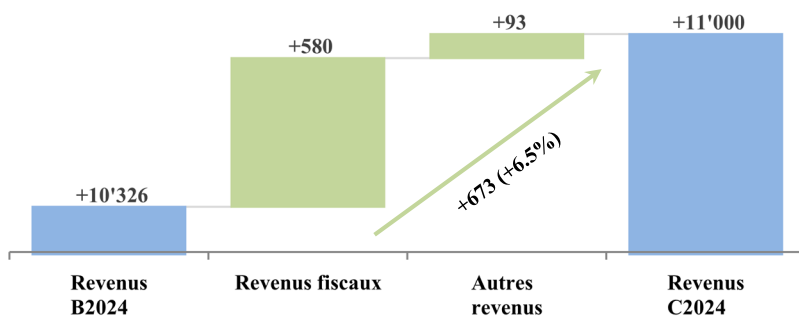
Le renchérissement des prix a poursuivi un ralentissement déjà entamé dans la seconde partie de l'année 2023. La hausse des prix dans le canton est ainsi de 0,7% en moyenne en 2024, contre 1,9% en 2023. A l'échelle nationale, le renchérissement moyen atteint 1,1% en 2024.

3. Revenus

3.1. Comparaisons

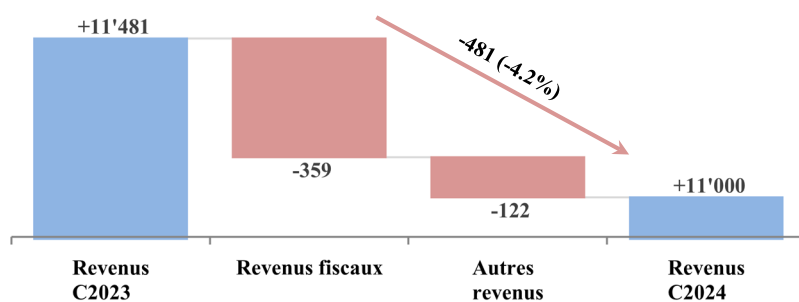
Du budget aux comptes

en millions de francs



Des comptes 2023 aux comptes 2024

en millions de francs



Les comptes 2024 présentent des revenus totaux de 11 milliards de francs, supérieurs de 673 millions de francs (+6,5%) au budget 2024, mais en baisse de 481 millions de francs (-4,2%) par rapport aux comptes 2023.

Ces évolutions différenciées proviennent principalement :

- du recul des revenus fiscaux de 359 millions de francs, par rapport aux comptes 2023, tout en affichant néanmoins un excédent de 580 millions de francs par rapport au budget 2024 ;
- des autres revenus qui sont en baisse de 122 millions de francs, par rapport aux comptes 2023, et en hausse de 93 millions de francs, comparé au budget 2024.

3.2. Revenus fiscaux

<i>en millions de francs</i>	Comptes C2024	Budget B2024	Comptes C2023	Ecart C2024/B2024		Evolution C2024/C2023	
Personnes physiques	5'461	5'189	5'184	+272	+5.2%	+277	+5.3%
Personnes morales	2'108	1'923	2'591	+185	+9.6%	-483	-18.7%
Parts cantonales / impôts fédéraux	1'003	834	1'038	+169	+20.2%	-35	-3.4%
Impôts liés à l'immobilier	597	676	633	-79	-11.7%	-36	-5.7%
Autres impôts	390	346	456	+44	+12.6%	-66	-14.6%
Compensation / frontaliers	-290	-280	-275	-10	+3.5%	-15	+5.5%
Revenus fiscaux	9'268	8'688	9'628	+580	+6.7%	-359	-3.7%

Les revenus fiscaux 2024 affichent un recul de 359 millions de francs par rapport aux comptes 2023. Cela, après deux années consécutives de croissance hors norme (+1,4 milliard de francs entre 2021 et 2022, +0,5 milliard de francs entre 2022 et 2023).

Les impôts sur les personnes physiques affichent une progression de près de 0,3 milliard de francs, à la fois par rapport au budget et aux comptes 2023. En revanche, les impôts sur les personnes morales sont en net recul de 483 millions de francs par rapport aux comptes 2023, tout en présentant un écart positif de 185 millions de francs par rapport au budget.

3.2.1. Impôts sur les personnes physiques

272 millions de francs de revenu supplémentaire par rapport au budget

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Autres	Total
Budget 2024	4'100	1'082	7	5'189
Impôt courant	+164	+144	-	+308
Correctifs et rectifications	-18	-19	-	-37
Autres	-	-	+1	+1
Comptes 2024	4'245	1'207	8	5'461
Ecart	+146	+125	+1	+272

Les impôts sur les personnes physiques dépassent de 272 millions de francs (+5,2%) l'estimation réalisée lors de l'élaboration du budget 2024, sous l'effet conjugué de l'impôt sur le revenu (+146 millions de francs) et de l'impôt sur la fortune (+125 millions de francs).

Concernant la hausse de l'estimation de l'impôt sur le revenu, des contribuables actifs dans les secteurs de l'horlogerie, de la finance et du commerce de gros ont perçu des revenus particulièrement élevés, selon les déclarations fiscales 2023. L'estimation de l'impôt courant 2024 a par conséquent été revue à la hausse.

Quant à l'estimation de l'impôt sur la fortune, son augmentation découle essentiellement des bonnes performances des marchés financiers, ainsi que de la réévaluation positive de la valeur fiscale d'entreprises actives dans les secteurs de l'horlogerie, de la finance et du commerce de gros.

Une hausse de 277 millions de francs par rapport aux comptes 2023

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Autres	Total
Comptes 2023	4'144	1'033	8	5'184
Impôt courant	+69	+116	-	+186
Correctifs et rectifications	+33	+58	-	+91
Autres	-	-	+0	+0
Comptes 2024	4'245	1'207	8	5'461
Evolution	+102	+175	+0	+277

L'impôt sur les personnes physiques augmente de 277 millions de francs (+5,3%) par rapport aux comptes 2023. Cette augmentation concerne tout particulièrement l'impôt sur la fortune (+175 millions de francs).

L'impôt courant sur le revenu affiche une hausse de 69 millions de francs, en raison des revenus particulièrement élevés des contribuables actifs dans les secteurs de l'horlogerie, de la finance et du commerce de gros, après prise en compte de leur déclaration fiscale pour l'année 2023.

L'impôt courant sur la fortune affiche également une hausse de 116 millions de francs, en raison des bonnes performances des marchés financiers, ainsi que de la réévaluation positive de la valeur fiscale d'entreprises actives dans les secteurs de l'horlogerie, de la finance et du commerce de gros.

3.2.2. Impôts sur les personnes morales

185 millions de francs de revenu supplémentaire par rapport au budget

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Autres	Total
Budget 2024	1'725	198	-	1'923
Impôt courant	+77	-16	-	+61
Correctifs et rectifications	+123	+1	-	+124
Autres	-	-	+0	+0
Comptes 2024	1'925	183	0	2'108
Ecart	+200	-15	+0	+185

Les impôts sur les personnes morales présentent un excédent de revenu de 185 millions de francs (+9,6%) par rapport au budget 2024. L'impôt sur le capital est relativement en ligne avec le budget (-15 millions de francs, -7,7%), alors que l'impôt sur les bénéfices affiche un excédent de revenu de 200 millions de francs (+11,6%) par rapport au budget. Cet écart aurait été de 240 millions de francs, si le montant de 40 millions de francs de revenus liés à l'imposition minimale des entreprises (BEPS) avait été inscrit, dès le budget, dans la même rubrique comptable que celle utilisée aux comptes (part cantonale à des impôts fédéraux, au lieu d'impôts sur les personnes morales).

L'impôt sur les bénéfices est estimé tant au budget qu'aux comptes. Il est déterminé sur la base d'une enquête adressée, deux fois par an à quelque 250 entreprises, qui représentent approximativement 75% de l'impôt sur les personnes morales.

Les réponses reçues dans le cadre de la dernière enquête s'avèrent nettement meilleures que celles obtenues en septembre 2023 pour l'estimation des impôts du budget 2024.

Par ailleurs, à la lumière des dernières réponses et des déclarations fiscales reçues, il apparaît que l'année 2022 a, à nouveau, surpassé les estimations fiscales précédentes. De plus, les bénéfices prévus pour 2023 et 2024 s'avèrent plus importants qu'attendus. En 2024, ces résultats favorables concernent principalement le secteur financier et les activités de conseil, alors que le secteur du commerce de gros affiche des prévisions à la baisse. Ces constats impliquent ainsi différents écarts positifs entre les comptes et le budget : +77 millions de francs (+4,6%) sur l'impôt courant, +123 millions de francs sur les correctifs et rectifications.

Un recul de 483 millions de francs par rapport aux comptes 2023

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Autres	Total
Comptes 2023	2'387	204	0	2'591
Impôt courant	-255	-11	-	-266
Correctifs et rectifications	-206	-11	-	-217
Autres	-	-	+0	+0
Comptes 2024	1'925	183	0	2'108
Evolution	-462	-22	+0	-483

L'impôt sur les personnes morales accuse un repli de 483 millions de francs (-18,7%) par rapport à 2023, essentiellement lié à la baisse prononcée de l'impôt sur le bénéfice (-462 millions de francs).

Ce recul de l'impôt sur les bénéfices s'explique principalement par la diminution de l'impôt courant (-255 millions de francs, -12,8%), ainsi que par des correctifs d'estimations de moindre ampleur que les montants exceptionnels enregistrés en 2023 (-206 millions de francs, -53,1%). Ces fortes baisses doivent être considérées comme un retour à la normale après les pics exceptionnels de revenus constatés en 2022 et 2023.

De manière générale, tous les secteurs d'activités des entreprises sont en progression à l'exception du commerce de gros, et des activités financières et d'assurances qui sont en repli par rapport aux comptes 2023. Ces replis doivent cependant être nuancés, le commerce de gros ayant atteint des niveaux hors normes en 2022 et 2023. Il affiche en 2024 des performances qui demeurent supérieures à l'année 2021. De même, le secteur des activités financières et d'assurances revient en 2024 à un niveau de performance similaire à 2021.

3.2.3. Parts cantonales à des impôts fédéraux

<i>en millions de francs</i>	Comptes C2024	Budget B2024	Comptes C2023	Ecart C2024/B2024		Evolution C2024/C2023	
IFD des personnes physiques	306	300	306	+6	+2%	+1	+0%
IFD des personnes morales	606	494	705	+113	+23%	-98	-14%
Part à l'impôt anticipé	49	39	26	+10	+26%	+23	+88%
Autres parts d'impôts fédéraux	42	2	2	+40	+2213%	+40	+2204%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	1'003	834	1'038	+169	+20%	-35	-3%

Au même titre que l'impôt sur le bénéfice, la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) des personnes morales recule de 98 millions de francs par rapport aux comptes 2023, tout en présentant un écart positif de 113 millions de francs par rapport au budget. Ces résultats s'expliquent essentiellement par les bénéfices des entreprises en 2022.

3.2.4. Impôts liés à l'immobilier

<i>en millions de francs</i>	Comptes	Budget	Comptes	Ecart		Evolution	
	C2024	B2024	C2023	C2024/B2024		C2024/C2023	
Impôts immobiliers complémentaires	264	307	286	-43	-14%	-22	-8%
Impôts sur les gains en capital	50	80	76	-30	-37%	-26	-34%
Produits de l'enregistrement et timbre	282	289	271	-7	-2%	+11	+4%
Impôts liés à l'immobilier	597	676	633	-79	-12%	-36	-6%

Les impôts immobiliers, c'est-à-dire les impôts fonciers, l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) et l'essentiel des droits d'enregistrement, sont inférieurs au budget et en baisse dans les comptes pour la troisième année consécutive, après avoir atteint un niveau record en 2021. Ces impôts ont ainsi diminué de 91 millions de francs entre 2021 et 2022, de 85 millions de francs entre 2022 et 2023 et de 36 millions de francs entre 2023 et 2024. L'évolution constatée entre 2023 et 2024 est plus particulièrement due à une diminution de la valeur des transactions immobilières. A ce titre, la valeur totale des objets immobiliers vendus en 2024 s'élève à 6,9 milliards de francs, alors qu'elle dépassait les 9 milliards de francs en 2022.

3.2.5. Autres impôts

<i>en millions de francs</i>	Comptes	Budget	Comptes	Ecart		Evolution	
	C2024	B2024	C2023	C2024/B2024		C2024/C2023	
Droits de succession et donations	255	214	323	+41	+19%	-69	-21%
Impôts sur les véhicules routiers et les bateaux	125	122	122	+3	+3%	+3	+3%
Divers	10	10	11	-0	-3%	-1	-6%
Autres impôts	390	346	456	+44	+13%	-66	-15%

Après avoir doublé en deux ans de 187 millions de francs en 2021 à 323 millions de francs en 2023, les droits de succession et donations reculent de 69 millions de francs pour s'établir à 255 millions de francs en 2024. Les écarts par rapport au budget sont fluctuants, les droits de succession et donations dépendant d'événements ponctuels et non prévisibles.

3.3. Autres revenus

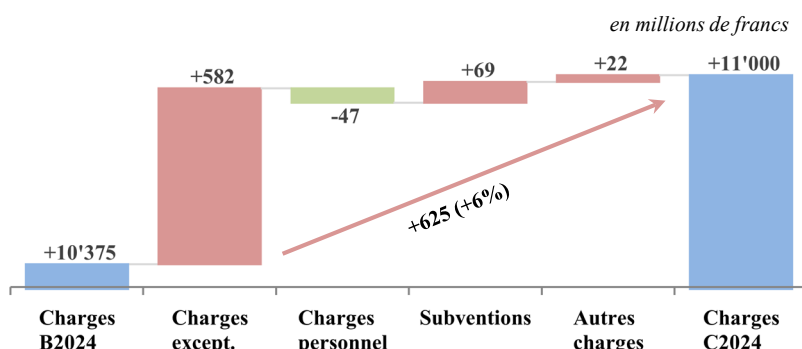
Les autres revenus s'élèvent à 1'731 millions de francs en 2024. Ils sont supérieurs au budget (+93 millions de francs) et en baisse par rapport aux comptes 2023 (-122 millions de francs).

Cette progression de 93 millions de francs par rapport au budget provient de différentes sources. Les produits d'intérêts dépassent de 21 millions de francs le budget, en raison de taux d'intérêt plus élevés que prévu sur les créances fiscales (+13 millions de francs) et sur les placements à court terme (+8 millions de francs). De plus, l'Aéroport international de Genève (AIG) versera à l'Etat une rétrocession de bénéfice supérieure de 8 millions de francs à celle prévue au budget, dans le contexte d'une croissance soutenue de l'activité aéroportuaire. Enfin, plusieurs établissements médico-sociaux (EMS) ont remboursé à l'Etat des montants de subventions non dépensées de l'ordre de 10 millions de francs.

La diminution de 122 millions de francs des autres revenus par rapport aux comptes 2023 est liée à deux facteurs. Premièrement, l'Etat avait encaissé en 2023 un montant total de 66 millions de francs dans le cadre de plusieurs affaires pénales, contre 11 millions de francs en 2024. Deuxièmement, les dissolutions de provisions s'élevaient à 79 millions de francs en 2023 contre seulement 20 millions de francs en 2024. Ces montants fluctuent en fonction de l'évaluation des risques.

4. Charges

4.1. Comparaison entre les comptes et le budget



Les charges totales atteignent 11 milliards de francs en 2024. Les subventions et les charges de personnel représentent environ 77% des charges totales. Les charges 2024 dépassent le budget de 625 millions de francs (+6%). Ce dépassement s'explique essentiellement par les charges ordinaires (+43 millions de francs) et des charges à caractère exceptionnel (+582 millions de francs). Pour l'année 2024, sont considérés comme exceptionnels, l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire, à hauteur de 541 millions de francs, ainsi que l'amortissement supplémentaire de logiciels engendré par l'abaissement de leur durée d'utilité de 8 à 5 ans (41 millions de francs).

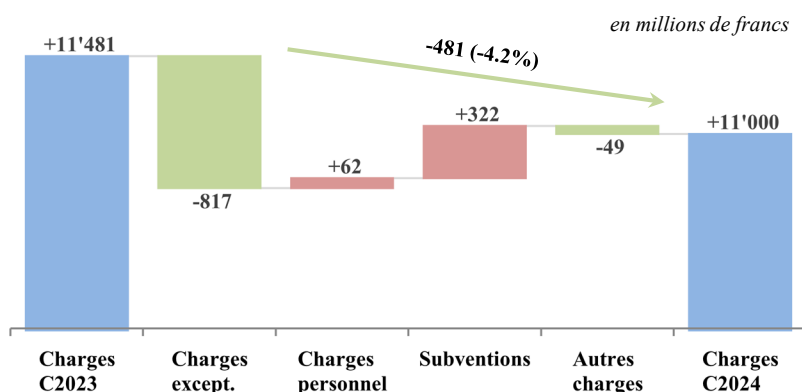
<i>en millions de francs</i>	Comptes C2024	Budget B2024	Ecart	Ecart except.	Hors except.
Charges de personnel	2'896	2'944	-47	-	-47
Charges de fonctionnement	492	500	-9	-	-9
Subventions et charges de transfert	5'593	5'524	+69	-	+69
Péréquation et parts de revenus	381	381	+0	-	+0
Dédommagements	88	103	-14	-	-14
Dotations aux amortissements	519	476	+44	+41	+3
Autres charges d'exploitation	183	136	+47	-	+47
Charges financières	206	211	-5	-	-5
Amortissement réserve budgétaire	642	101	+541	+541	-
Total des charges	11'000	10'375	+625	+582	+43

Les dépenses ordinaires (hors charges à caractère exceptionnel) sont supérieures de 43 millions de francs au budget (+0,4%) :

- Les charges de personnel sont inférieures de 47 millions de francs au budget (-1,6%), dans la mesure où les postes prévus n'ont pas tous été pourvus à fin 2024.
- Les charges relatives aux subventions ont donné lieu à des dépenses supplémentaires essentiellement en matière de cohésion sociale et de santé. L'Hospice général a bénéficié de 48 millions de francs supplémentaires afin de répondre aux besoins accrus en matière d'hébergement et d'assistance aux migrants. Les modifications apportées à la structure tarifaire SwissDRG et la croissance de l'activité stationnaire à l'hôpital et dans les cliniques ont par ailleurs engendré une dépense supplémentaire de 19 millions de francs. Les besoins en matière de soins à domicile ont entraîné, quant à eux, un surcoût pour l'Etat de 10 millions de francs. Enfin, les besoins dans les EMS ont dépassé le montant prévu au budget de 8 millions de francs.
- Les dédommagements sont inférieurs de 14 millions de francs par rapport au budget. En 2024, le nombre d'étudiantes et d'étudiants genevois, ayant suivi leurs études dans une université ou dans des hautes écoles supérieures hors cantons, s'est avéré moins élevé que prévu.
- Les autres charges d'exploitation sont, en revanche, supérieures de 47 millions de francs au budget 2024, principalement en raison de la hausse de 30 millions de francs des dépréciations de créances fiscales.

Les autres dépenses ordinaires, dont les charges de fonctionnement, sont en ligne avec le budget.

4.2. Evolution des comptes 2023 aux comptes 2024



La diminution de 481 millions de francs (-4,2%) des charges de l'Etat entre les comptes 2023 et 2024 résulte de la baisse des charges à caractère exceptionnel de 817 millions de francs, tandis que les charges ordinaires sont en hausse de 335 millions de francs.

<i>en millions de francs</i>	Comptes C2024	Comptes C2023	Ecart	Ecart except.	Hors except.
Charges de personnel	2'896	2'834	+62	-	+62
Charges de fonctionnement	492	479	+13	-	+13
Subventions et charges de transfert	5'593	5'270	+322	-	+322
Péréquation et parts de revenus	381	346	+35	-	+35
Dédommagements	88	86	+2	-	+2
Dotations aux amortissements	519	495	+25	+41	-16
Autres charges d'exploitation	183	245	-63	-	-63
Charges financières	206	209	-3	-	-3
Amortissement réserve budgétaire	642	1'516	-874	-858	-17
Total des charges	11'000	11'481	-481	-817	+335

Les charges à caractère exceptionnel sont globalement en baisse de 817 millions de francs et concernent essentiellement les amortissements supplémentaires de la réserve budgétaire. Cet amortissement supplémentaire était de 1'398 millions de francs en 2023, alors qu'il s'élève à 541 millions de francs en 2024.

Les dépenses ordinaires (hors charges à caractère exceptionnel) affichent une croissance de 335 millions de francs. Cela s'explique, en grande partie, par les évolutions suivantes :

- Les charges de personnel augmentent de 62 millions de francs (+2,2%), sous l'effet des recrutements réalisés dans le cadre des nouveaux postes créés, de l'octroi de l'annuité et de l'indexation des salaires (+1% en 2024) au personnel de l'Etat.
- Les subventions octroyées sont en hausse de 322 millions de francs, aussi bien auprès des établissements subventionnés que de la population. Les subventions en faveur des établissements subventionnés ont augmenté de 167 millions de francs en raison des mécanismes salariaux et des dépenses supplémentaires, notamment en matière de santé. Les subventions en faveur de la population se sont accrues de 169 millions de francs en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires des aides en matière de cohésion sociale et du coût moyen des prestations.
- Concernant la péréquation et les parts de revenus, le coût de la péréquation fédérale est à nouveau en augmentation de 35 millions de francs, compte tenu du fort potentiel de ressources du canton. Le coût net de la péréquation, déduction faite de la compensation des charges perçue par l'Etat, s'établit ainsi à 199 millions de francs en 2024, contre 172 millions de francs en 2023.
- Enfin, les autres charges d'exploitation sont en baisse de 63 millions de francs, principalement en raison de la diminution de 58 millions de francs des dépréciations de créances fiscales. Cette évolution est due à une amélioration du recouvrement des créances fiscales.

5. Investissements

5.1. Investissements nets

en millions de francs	Comptes C2024	Budget B2024	Comptes C2023	Ecart C2024/B2024		Evolution C2024/C2023	
Dépenses d'investissement	660	731	536	-71	-10%	+123	23%
Recettes d'investissement	24	35	26	-11	-32%	-2	-8%
Investissements nets	636	696	511	-60	-9%	+125	25%

Dépenses et recettes hors prêts du patrimoine administratif, transferts et cessions d'actifs

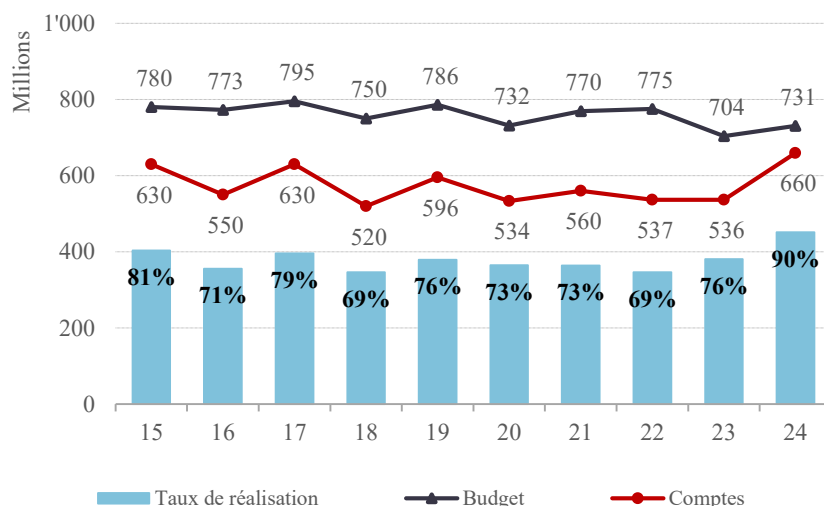
En 2024, les investissements nets se sont élevés à 636 millions de francs. Ils se composent de 660 millions de francs de dépenses et de 24 millions de francs de recettes d'investissement.

5.2. Dépenses d'investissement

Par rapport à 2023, les dépenses d'investissement sont en nette augmentation. Des chantiers d'envergure se sont poursuivis, tels que la construction de lignes de transports publics, la rénovation du collège Rousseau, ainsi que les travaux pour le nouveau bâtiment des archives d'Etat. Une troisième tranche de subvention pour l'électrification de la flotte de véhicules des transports publics genevois (TPG) a également été versée, tandis que les travaux pour l'efficacité énergétique et la transition écologique des bâtiments de l'Etat continuent.

Cette année fut aussi marquée par la mise en service du tunnel reliant la route des Nations et Ferney-Voltaire, ainsi que du bâtiment du collège Rousseau pour la rentrée 2024.

5.3. Taux de réalisation

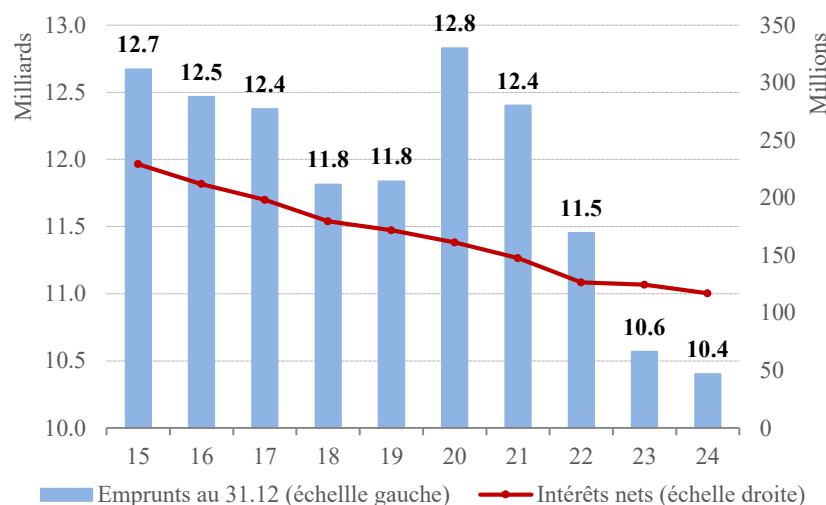


Dépenses hors prêts du patrimoine administratif

En 2024, le taux de réalisation des dépenses d'investissement (rapport entre les comptes et le budget) s'élève à 90%. Il faut remonter en 2013 pour trouver un taux de réalisation similaire. Ce taux était de 76% en 2023 et de 73% en moyenne sur les cinq dernières années. L'amélioration significative du taux de réalisation s'explique par deux facteurs complémentaires. D'une part, le Conseil d'Etat a élaboré un budget tenant mieux compte de la capacité de réalisation de l'administration et de la maturité des projets. D'autre part, les comptes 2024 ont enregistré une augmentation des dépenses, principalement liées aux crédits de renouvellement 2020-2024 relatifs à l'entretien et au renouvellement des actifs de l'Etat.

6. Dette

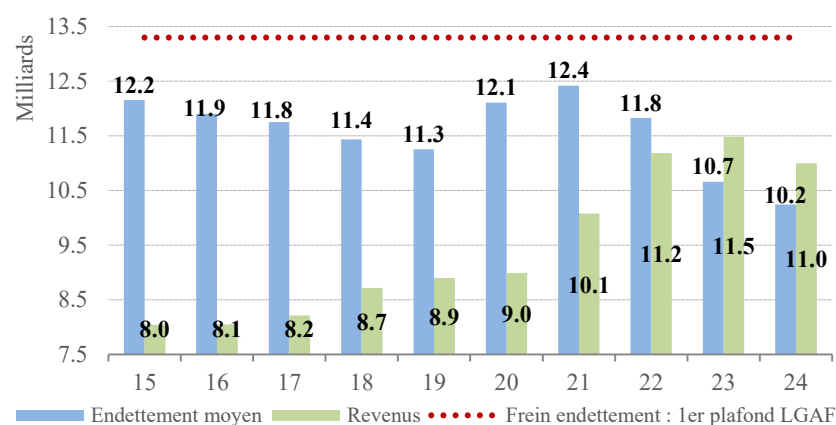
6.1. Evolution des emprunts en fin d'année et des intérêts



Au 31 décembre 2024, la dette financière (somme des emprunts, hors prêts Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) et Fondation de prévoyance en faveur du personnel des TPG (FPTPG)) s'élève à 10,4 milliards de francs et affiche un recul de 166 millions de francs par rapport à fin 2023.

Les charges d'intérêts sur emprunts ont continué de diminuer en 2024, sous l'effet de la baisse du niveau général des taux d'intérêts et du léger recul de la dette financière entre 2023 et 2024. Les charges d'intérêts sur emprunts sont ainsi passées de 117 millions de francs en 2023 à 107 millions de francs en 2024. Elles affichent une diminution de 10 millions de francs par rapport aux comptes 2023 et s'avèrent inférieures de 13 millions de francs au budget.

6.2. Frein à l'endettement



En 2024, l'endettement moyen (moyenne de la somme des emprunts en fin de mois) recule de 416 millions de francs pour s'établir à 10,2 milliards de francs, contre 10,7 milliards de francs en 2023.

Par ailleurs, les revenus de l'Etat ont diminué de 481 millions de francs pour s'établir à 11 milliards de francs en 2024.

Les revenus demeurent supérieurs à l'endettement moyen en 2024. L'objectif à long terme de limiter l'endettement à un montant maximum équivalent au total des revenus du compte de résultat est atteint.

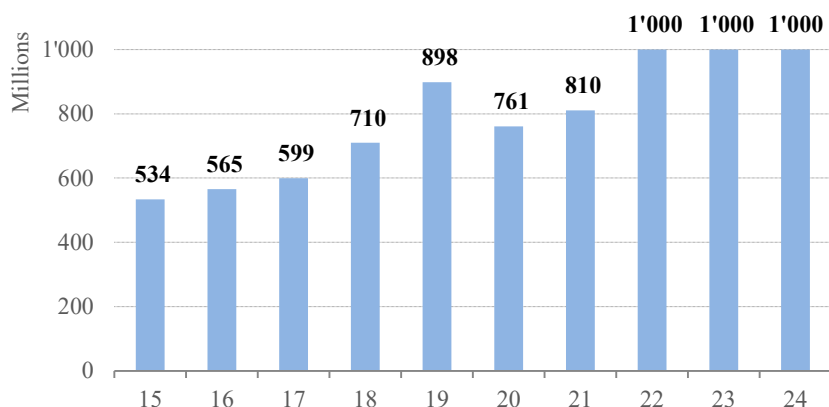
Le mécanisme du frein à l'endettement, tel que fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF; rs/GE D 1 05), ne s'applique plus à ce stade.

7. Affectation du résultat à la réserve budgétaire

L'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation des caisses de prévoyance est de la compétence du Conseil d'Etat et constitue une charge non monétaire qui a un effet sur l'excédent final des comptes.

Cette réserve a fait l'objet d'un amortissement ordinaire de 101 millions de francs en 2024. En outre, le Conseil d'Etat a décidé d'affecter l'excédent de revenu de 541 millions de francs à l'amortissement supplémentaire comptable de la réserve budgétaire, avec un résultat final nul à la clé. Cette réserve budgétaire a ainsi fait l'objet d'un amortissement global de 642 millions de francs en 2024.

8. Réserve conjoncturelle



Le montant de la réserve conjoncturelle s'établit à 1 milliard de francs depuis fin 2022.

9. Conclusion

Grâce à la maîtrise des charges, la dette du canton a poursuivi sa baisse, pour s'établir à 10,4 milliards de francs à fin 2024. Les efforts menés pour la réduire et la solidité financière de notre canton ont d'ailleurs été reconnues par l'agence Standard & Poor's qui a relevé sa notation financière à AA+.

Le Conseil d'Etat est satisfait du résultat aux comptes 2024. Il tient néanmoins à relever qu'après des exercices 2022 et 2023 exceptionnels, la progression des revenus fiscaux des personnes morales ralentit. Les revenus des personnes physiques augmentent encore, grâce aux excellents résultats des entreprises en 2022 et 2023: on observe un décalage temporel entre l'évolution des recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales.

A ce constat viennent s'ajouter la hausse significative des charges structurelles de l'Etat, les conséquences à venir du programme d'économies de la Confédération et l'imprévisibilité de la situation internationale, qui ne manqueront pas d'impacter le canton.